

Dans le cadre du projet de requalification, d'aménagement et de développement urbain aux abords de la RN 20, le Conseil Municipal de

## **LA VILLE DU BOIS**

a décidé :

- Lors de sa séance du 24 mars 2009, de prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur d'entrée de ville, le long de la RN 20, en limite de la voie des Postes, et de créer un périmètre d'étude le long de la RN 20.
- Lors de sa séance du 30 juin 2009, d'instaurer sur le périmètre d'étude le long de la RN 20, un droit de préemption urbain renforcé.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie de LA VILLE DU BOIS, aux heures d'ouverture.